

1
(N^o 339.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la pétition de sieur Jean-François Nysten.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-François Nysten, boulanger à Anvers, demande, par sa requête adressée à la Chambre le 20 février 1838, la naturalisation ordinaire.

Il résulte des pièces qui sont au dossier, qu'il est né à Helmond (Brabant septentrional), le 19 février 1795, qu'il habite la ville d'Anvers depuis 1815 et qu'il a épousé une femme belge, de laquelle il a quatre enfants.

Les autorités consultées pensent que, bien que le pétitionnaire ne puisse, par sa position sociale, rendre de grands services au pays, sa demande, eu égard à sa longue résidence en Belgique, à son mariage et à sa bonne moralité, mérite d'être prise en considération.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS, AÎNÉ.
